

Image not found or type unknown



SUCCESSION FILLE SUITE DECES PERE

Par **MARCIA**, le **03/11/2014** à **20:28**

Bonjour,

Je suis issue d'une union libre. Mon papa s'est remarié mais n'a pas eu d'enfant avec sa nouvelle femme.

Malheureusement mon père est décédé et sa femme a opté pour 1/4 en toute propriété et 3/4 en Usufruit pour leur maison. Que cela signifie t-il? Quels sont mes droits? De quoi ai-je droit?

Je ne comprend pas les termes du notaire. Pourriez-vous m'aider?

Je vous remercie